



DECRET D/2024/ **0093** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS DE LA
GENDARMERIE NATIONALE A DES POSTES DE COMMANDEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** la Loi L/2019/004/AN du 04 septembre 2019 portant statut général des militaires ;
- Vu** le Décret D/2024/0044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/0051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret D/2021/0023/PRG/CNRD du 12 Octobre 2021, portant nomination du Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale et Directeur de la Justice Militaire ;
- Vu** le Décret D/2023/0174/PRG/SGG du 1er Aout 2023, portant Organisation Générale, Missions, Attributions et Fonctionnement du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale et Direction de la Justice Militaire ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;



DECRETE :

Article 1^{er} : Les officiers de la Gendarmerie Nationale dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions suivantes :

- 1- **Commandant le Groupement de Gendarmerie Territoriale de Yimbaya** : Colonel Honoré CAMARA matricule 18971/G ;
- 2- **Commandant Adjoint le Groupement de Gendarmerie Territoriale de Yimbaya** : Colonel Tidjane Damaro CAMARA matricule 18652/G ;
- 3- **Commandant le Groupement de Gendarmerie Territoriale de Kindia** : Colonel Siba BEAVOGUI matricule 17987/G ;
- 4- **Commandant Adjoint le Groupement de Gendarmerie Territoriale de Kindia** : Lieutenant-colonel Mamadouba YANSANE matricule 16612/G ;
- 5- **Commandant le Groupement de Gendarmerie Territoriale de Mamou** : Colonel Lansana Kobélé KEITA matricule 20827/G ;
- 6- **Commandant le Groupement de Gendarmerie Territoriale de Kankan** : Colonel Mohamed CAMARA matricule 18653/G ;
- 7- **Commandant le Groupement de Gendarmerie Territoriale de Faranah** : Colonel Sékou FOFANA matricule 18337/G ;
- 8- **Commandant le Groupement de Gendarmerie Territoriale de N'Zérékoré** : Colonel Souana DORE matricule 17636/G ;
- 9- **Commandant Adjoint le Groupement de Gendarmerie Maritime et Fluviale** : Chef d'Escadron Moustapha SYLLA matricule 27342/G ;
- 10- **Commandant le Groupement Blindé de Gendarmerie Mobile** : Capitaine Mamady KANTE matricule 30275/G.



Article 2 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 30 AVR 2024



Général de Corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

